

**Droits d'entrepôts** (Décret du 10 janvier 1897).

*Entrepôt réel.*

Par tonneau d'encombrement et par jour..... of 10

1/2 p. 0/0 *ad valorem.*

*Entrepôt fictif.*

1/2 p. 0/0 *ad valorem.*

**Droits de chargement sur les nacres de toutes provenances**

Arrêtés des 24 janvier et 30 décembre 1874).

Ce droit est fixé à 40 fr. le tonneau.

**Droit de sortie sur tous les produits de l'archipel**

(Arrêté du 22 décembre 1897).

2 p. 0/0 *ad valorem.*

**Permis de port d'armes** (Décrets des 26 janvier et 25 novembre 1884).

2 fr. par permis.

**Permis de chasse** (Décret du 25 mars 1896).

20 fr. par permis.

---

**Produits divers**

---

**Taxe des lettres** (Arrêté local des 20 et 21 janvier 1876 et décrets des 4 et 13 mai 1876, 16 avril 1878, 4 février 1879 et 24 octobre 1885 et arrêtés des 7 avril 1884, 26 juin 1886, 7 février et 21 mai 1887 et 28 novembre 1888).

**Frais de fourrière** (Arrêtés des 6 novembre 1850 et 13 mars 1877).

10 fr. par animal mis en fourrière.

Produit de la vente des animaux tués sur les propriétés particulières et sur la voie publique (Arrêté du 13 mars 1877).

Amendes pour infraction à l'ordre n° 207 sur la fréquentation obligatoire de l'école pour les enfants.... 2<sup>f</sup> >

Papeete, le 22 décembre 1897.

*Le Directeur de l'Intérieur,*

Signé : G. GALLET.

Approuvé dans la séance  
du Conseil privé de ce jour :

*Le Gouverneur,*

Signé : G. GABRIÉ.